

Imprimatur.

ADELARDUS, O. M. I.

Archiepiscopus Sti Bonifacii.

DECLARATION

Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous déclarons que chaque fois qu'il a pu nous arriver, dans le cours de cet ouvrage, de faire usage des titres de Saint, Vénérable ou autres semblables, nous leur avons donné le sens le plus large, sans vouloir en aucune manière prévenir le jugement de l'Eglise au sujet des personnages auxquels nous les avons appliqués.